

au moyen, dans l'accompagnement, de l'accord dissonnant naturel : *Sol, si, re, fa* et de sa résolution : *Do, mi, sol, do*. (1)

Quant à l'harmonie des psaumes, il eut été plus sûr d'emprunter les faux-bourçons, déjà publiés, d'auteurs compétents à traiter l'harmonie consonnante appliquée au chant grégorien.

Je citerai entr'autres les faux bourçons si simples et si naturels de M. Morelot reproduits dans le Dictionnaire du plain-chant de Dortigues.

Du reste les défauts plus haut mentionnés n'affectent en rien le plan général de l'ouvrage et consistent plutôt dans un superflu qu'il est facile d'exclure ; aussi l'ordre et la distribution des différentes pièces, le fini typographique, et surtout, l'excellente méthode de plain-chant, qui termine cette publication, suffiraient à justifier l'accueil qu'elle a reçu.

O. PELLETIER.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'une 3ème édition du cantus doit paraître prochainement, et qu'on a dû y corriger la plupart des défauts signalés dans les éditions précédentes.

O. P.

---

(1.) "Avant l'invention de l'harmonie dissonnante, la modulation n'était autre chose, qu'un mouvement fait d'un son à un autre (*diatoniquement*) avec mesure, douceur et accord ; le mot *modulation* vient de *moduler*, qui signifie chanter avec suavité." (Cérone, p. 238.)

"Cette espèce de modulation n'a rien, comme on voit, de commun avec ce que nous entendons aujourd'hui par ce mot, c'est-à-dire, avec la transition d'un ton à un autre par le seul fait de l'attaque sans préparation de l'accord dissonnant, car cette harmonie fait sentir immédiatement le ton nouveau par l'appellation double du quatrième degré et de la note sensible." (Fétis, Esquisse de l'hist. de l'harmonie, p. 38.)

Les raffinements de l'harmonie moderne exigent, il est vrai, dans l'accompagnement du plain-chant par la seule harmonie consonnante, l'emploi d'altérations étrangères aux cordes de la mélodie, mais n'autorisent dans la mélodie elle-même d'autres altérations que celle du *si* naturel par un *bémol*, afin d'éviter le triton, et certaines euphonies, qui *se chantaient mais ne s'écrivaient pas*.

Le *plain-chant musical*, dont l'auteur de la fameuse *messe royale* fut en France l'un des propagateurs, se distingue du plain-chant proprement dit par cet abus du genre chromatique entraînant de fréquentes modulations.

Voyez sur Dumont, les jugements de l'abbé Poisson et de Stephen Morelot cités au Dict. de Dortigues aux mots : *plain-chant musical* et *Tonalité*.

---